

MAISON DU DROIT

La maison du droit assure une présence judiciaire de proximité, une aide aux victimes, garantit aux citoyens un accès aux droits par des permanences gratuites et confidentielles avec des professionnels, favorise les modes alternatifs de règlement de litiges tels que la conciliation, la médiation, et accompagne les administrés dans leurs démarches du quotidien.

Maison du droit

Adresse : place des Vents-Provençaux

Tél : 0800 013 140

Courriel : mdd@mairie-miramas.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, mardi de 12h à 18h (le matin sur rendez-vous)

→ [Notice Maison du droit](#)

LES PARTENAIRES

ADAMAL (Association d'aide au maintien au logement)

Accompagnement de toute personne éprouvant des difficultés particulières en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence à l'accession ou au maintien dans un logement décent, indépendant et adapté.

Permanences : 1er et 3e lundi du mois de 8h30 à 12h

→ <https://adamal.org/l-association>

ADIL (Agence départementale d'information sur le logement)

L'ADIL conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement. L'ADIL 13 est un référent juridique départemental en matière de logement au service des élus et des travailleurs sociaux. Elle est, également, un observateur privilégié de la demande des particuliers, du comportement des ménages et des pratiques immobilières.

Permanences : le 1er mardi du mois de 14h à 17h (sur rendez-vous au 04 96 11 12 00)

APERS (Association habilitée par le Tribunal de Grande Instance d'Aix et labellisée par le CDAD)

Aide aux victimes d'infractions pénales, de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs ou d'attentats et toutes victimes de situations violentes.

→ <http://www.apers13.com>

CDAD (Conseil départemental d'accès aux droits)

Consultations juridiques gratuites d'avocats de la famille, du travail et de notaires.

Permanences : le 1er, 2e et 3e mercredi du mois de 14h à 17h et une fois par trimestre sur le droit du travail (sur rendez-vous)

→ <https://cdad13.fr>

À domicile : le Conseil départemental d'accès aux droits met en service un dispositif novateur qui a fait l'objet d'un prix par le garde des sceaux, qui est l'intervention à domicile d'un avocat.

En effet, pour les personnes à mobilité réduite, celles qui sont vulnérables, celles qui sont éloignées de tous les dispositifs d'accompagnement, les conseils juridiques gratuits viennent à eux.

Lorsque la personne ne peut se déplacer dans le cadre de l'un de ces motifs précités et qu'elle est suivie par une assistante sociale, un contact est pris avec cette dernière afin d'accompagner la démarche et de la rendre plus accessible en tenant compte de la situation de cette personne.

Un numéro unique est mis en place pour ce dispositif, le **04 91 15 53 92**.

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

La CLCV agit à des niveaux complémentaires : accompagne les particuliers dans le règlement de leurs litiges personnels, les informe, défend l'intérêt collectif des consommateurs et usagers auprès des pouvoirs publics nationaux, européens, participe à l'élaboration des textes et veille à leur application.

Permanences : le mardi matin

→ <https://www.clcv.org>

CLLAJ (Comité local pour le logement autonome des jeunes)

Information des jeunes (18-30 ans) sur l'accès et le droit au logement.

Permanences : le lundi de 14h à 17h

→ <https://paca.uncllaj.org>

Défenseur des droits

Défense des droits des usagers des services publics lorsque les démarches administratives préalables ont échoué ; défense des droits de l'enfant ; lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité ; respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Permanences : le 2e et 4e mardi matin du mois (sur rendez-vous), le 1er et 3e jeudi du mois (rendez-vous téléphonique uniquement)

→ <https://www.defenseurdesdroits.fr>

Écrivain public (médiateur d'accès aux droits)

Accompagne les habitants rencontrant des difficultés dans l'utilisation de la lecture et de l'écriture. Elle constitue un trait d'union entre les citoyens et les acteurs publics et privés.

Permanences : tous les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

→ <https://www.miramas.fr/mediateur-dacces-aux-droits>

France services

Accompagnement des usagers dans toutes les démarches en ligne de la ville (état civil, recensement...) et des institutions partenaires (ANTS, CAF, retraite, CPAM, Trésor Public, Ministères de l'intérieur et de la justice, France Travail, La Poste).

Permanences : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h

→ [En savoir plus sur France services](#)

Femmes solidaires (Association d'aide des femmes victimes de violences)

Espace d'accueil, d'écoute et d'information, dédié aux femmes victimes de violences.

Permanences : le lundi de 14h à 16h30

MDS (Maison départementale de la solidarité)

Soutien aux familles, protection de l'enfance, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes en situation de handicap, lutte contre la précarité, accompagnement des publics en insertion.

Permanences : le lundi de 13h30 à 17h (sur rendez-vous)

→ <https://www.departement13.fr/nos-actions/sante/les-lieux/les-maisons-de...>

PJJ (Protection judiciaire des jeunes)

La PJJ est un service du Ministère de la Justice en charge du suivi des mineurs sous main de justice.

Permanences du conciliateur de justice : tous les jeudis de 9h à 12h

Point d'appui et d'accès aux droits des étrangers (réseau départemental et dispositif Politique de la ville)

Accompagnement des publics et des professionnels pour toute question liée au Droit des étrangers.

Permanences : le lundi de 13h30 à 17h, mardi et jeudi de 8h30 à 12h

→ <https://cdad13.fr/droit-des-etrangers>

La Récampado CAFC (Centre associatif pour familles en crise)

- Médiation familiale : gestion des conflits intrafamiliaux.
Permanences : 2e et 4e jeudi du mois de 13h30 à 16h30
- « Écoute famille » : un lieu pour dire les maux.
Permanences : 2e et 4e jeudi du mois de 13h30 à 16h30

→ <https://www.larecampado.com>

SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)

Contrôle et suivi des personnes placées sous autorité judiciaire. Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion.

Sauvegarde 13

Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de handicap, des mineurs et jeunes majeurs en danger et de la petite enfance (protection de l'enfance, soutien à la parentalité).

Permanences : mercredi et jeudi de 9h à 12h

→ <https://www.sauvegarde13.org>